



**DELIBERATION**  
**COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER**  
**DEPARTEMENT DU CALVADOS**

**Séance du 25 août 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq août à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 17 août 2022, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

**Nombre de Membres**

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	16

**Présents** : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur TREFOUX, Madame LEMOINE, Monsieur VIGNANCOUR, Madame MOREL, Monsieur OLLIVIER, Madame CARPENTIER, Monsieur HAMEL, Madame LEBERTRE, Monsieur GODEL, Monsieur ENGEL, Monsieur LEPORTIER, Madame LENOEL

**Absents excusés** : Monsieur LE BRETON a donné pouvoir à Monsieur ENGEL  
Madame MOULIN a donné pouvoir à Monsieur VIGNANCOUR  
Monsieur COISEL a donné pouvoir à Monsieur DUPONT-FEDERICI  
Monsieur BENOIST

**Absent** : Madame WINDELS, Madame TERRIER

**Secrétaire de Séance** : Madame LEMOINE

**22-066 AMENAGEMENT D'UN PARKING A PROXIMITE DU MARAIS DU PLATON.  
DEMANDE DE SUBVENTION**

**Vu** le Code de la fonction publique ;

**Vu** le Code de la commande publique ;

**Vu** la délibération n° 21-050 du 15 avril 2021, autorisant la signature d'une convention de co-maitrise d'ouvrage avec le Conservatoire du Littoral pour l'aménagement du parking du Platon ;

**Vu** la délibération n° 21-146 validant le projet d'aménagement du parking du Platon et autorisant le Maire à solliciter plusieurs subventions, dont le département au titre du contrat de territoire ;

Considérant que depuis janvier 2022, la commune de Bernières-sur-Mer ne peut plus prétendre au contrat de territoire mais aux Aides au Petites Communes Rurales « + » (APCR+), plus favorables aux communes de moindre densité. En effet, la commune pourra prétendre à 75 000 euros de subvention par an pour deux projets par an maximum. Le taux d'aide est variable en fonction des priorités départementales, mais à défaut taux maximum de 50% ou 70% pour la rénovation énergétique.

Le Devis Quantitatif et Estimatif des Travaux réalisé par le bureau d'études TECAM présente un projet de 279 167.40€ TTC.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des pouvoirs,

**AUTORISE** le Maire le Maire à solliciter le département du Calvados pour l'obtention d'une subvention au titre de l'APCR + d'un montant de 75 000 € maximum par an pour l'aménagement d'un parking à proximité du marais du Platon.

**Vote : Pour : 16**

Le Maire,

**Thomas DUPONT-FEDERICI**



PREFECTURE DU CALVADOS  
29 AOUT 2022  
COURRIER